



## Contrat de ruralité pour le territoire du Pays Chaunois

### THEMATIQUE DE RATTACHEMENT DU PROJET : ACCES AUX SERVICES ET AUX SOINS

#### **FICHE-PROJET 1 : SOUTENIR ET DEVELOPPER L'OFFRE DE SOINS DE PREMIER RECOURS SUR LE TERRITOIRE EN AGISSANT SUR L'ENSEMBLE DES DETERMINANTS**

##### **Le contexte local :**

L'offre de médecine générale sur le territoire du Chaunois est en constante dégradation avec des difficultés à assurer les besoins de la patientèle, situation qui devrait continuer à se dégrader dans les prochaines années pour atteindre un stade critique si aucune action n'est menée à très court terme pour inverser cette tendance.

**Il existe en effet un risque fort d'aggravation à moyen terme de la disponibilité des médecins du fait de la démographie en médecine générale**, avec de nombreux départs à la retraite prévus et beaucoup de professionnels âgés de plus de 55 ans.

##### **Les enjeux et les objectifs poursuivis :**

**L'enjeu majeur pour le territoire est donc de consolider l'offre existante de soins et, particulièrement, d'attirer de nouveaux médecins généralistes afin de garantir la continuité des soins de premiers recours.**

La réponse à ce besoin passe par le développement de pôles de santé pluri-professionnels et de maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) qui regroupent plusieurs professionnels de santé dans des locaux communs avec au moins deux médecins généralistes et un professionnel paramédical.

La loi les définit comme des "lieux de regroupement des professionnels de santé assurant des activités de soins sans hébergement et participant à des actions de prévention et d'éducation pour la santé ainsi qu'à des actions sociales". Pour bénéficier des financements publics, les MSP doivent répondre à un cahier des charges national et présenter un projet de santé à leur agence régionale de santé (ARS). Toutefois, les subventions ne sont pas une condition incontournable pour créer une MSP. Il existe donc, dans les faits, des maisons avec ou sans financement ARS. Les MSP se distinguent des simples cabinets de groupe par l'existence d'un projet de soin partagé et mis en œuvre par les professionnels de façon coordonnée. Il faut souligner qu'une MSP ne peut fonctionner qu'en rapport avec un besoin constaté par l'ARS et sur la base de professionnels de santé volontaires.

Ces nouvelles structures sont conçues pour répondre d'une part aux besoins en offre de soins des patients et d'autre part aux attentes des professionnels de santé libéraux.

Ces cadres d'exercice regroupé poursuivent, notamment, des objectifs d'amélioration de la qualité de prise en charge des patients, d'amélioration de l'attractivité des zones sous-denses et de maintien des services publics de santé de proximité.

Parallèlement aux actions en faveur de la création de structures d'exercice regroupé, **il sera nécessaire d'agir en faveur du renforcement de l'attractivité des métiers de santé auprès des jeunes**, de susciter les vocations, d'informer les étudiants en médecine du secteur sur les contrats d'accompagnement existants, d'accompagner les volontés d'installation en orientant les jeunes diplômés vers le guichet unique départemental d'accompagnement à l'installation, de promouvoir les maisons pluridisciplinaires de santé qui auront ou qui seront créées dans l'aire géographique du contrat, de s'appuyer sur les MSP pour faire découvrir aux étudiants l'exercice de la médecine en milieu rural. Un accompagnement renforcé des jeunes lycéens se fera grâce à l'expérimentation de filières d'excellence santé (actuellement en cours dans le lycée Gay Lussac de Chauny). En accord avec l'ARS, le Pays Chaunois souhaite inciter prioritairement les jeunes issus du territoire à revenir s'installer après leurs études que de cibler des étudiants extérieurs au département.

La sensibilisation des jeunes aux professions médicales est en enjeu décisif et transversal qui détermine l'attractivité du territoire sur le long terme. Le Pays pourra bénéficier pour ce faire de l'appui des services de l'ARS, du rectorat et de la faculté d'Amiens.

### **Les projets concourant à atteindre cet objectif :**

Pour atteindre l'objectif opérationnel de la présente fiche-projet, les premières opérations suivantes peuvent être indiquées, dont les crédits de financement seront analysés lors de la négociation de la convention financière annuelle :

<b>Intitulé de l'opération</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>
Création d'une maison pluridisciplinaire de santé à Sinceny	CA Chauny - Tergnier - La Fère
Conduite d'une réflexion sur l'organisation de l'offre de soins de 1er recours sur le secteur d'Anizy / Pinon	CC Picardie des Châteaux / ARS

### **Les partenaires**

<b>Partenaires techniques</b>	<b>Partenaires financiers possibles</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Agence régionale de santé</li><li>- Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) – filière</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Etat</li><li>- Intercommunalités/communes</li><li>- ARS (dans la limite des crédits de droit commun)</li></ul>

d'excellence - - Professionnels de santé - Communes - Intercommunalités	- Conseil départemental - Conseil régional - Caisse des dépôts
--	--

**Les résultats attendus :**

- maintien dans un premier temps puis augmentation dans un 2<sup>nd</sup> temps du nombre de professionnels ;
- diversification de la présence médicale sur le territoire ;
- amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services de santé.